

CONFERENCE SUR LES GRANDS DEFIS ET OPPORTUNITES DU MALI

AMELIORER LA GESTION DES DEPENSES PUBLIQUES AU MALI

Présenté par :
Abdoulaye TOURE
Directeur Général du Budget

1

Introduction

- Aperçu des parties prenantes
- Champ du thème

I- Politique budgétaire d'ensemble de la décennie 2000

A-Evolution des Agrégats Budgétaires

- Répartition sectorielle des dépenses
- Ratios caractéristiques de la politique budgétaire
- Indicateurs de suivi du CSCRP

B. Les Faits marquants de la gouvernance économique et financière sur la période 2000/2010

II- Le cadre Institutionnel de la gestion budgétaire

A- Préparation et exécution du budget

B- les Contrôles

- Contrôle administratif
- Contrôle juridictionnel
- Contrôle parlementaire
- Audits indépendants

C- Principaux Constats relatifs au contrôle

III- Perspectives

A- Soutenabilité de la politique budgétaire et stabilité macro-économique

Respect à moyen et long termes des critères de convergence des politiques budgétaires au sein de l'UEMOA

B- le nouveau cadre institutionnel harmonisé des finances publiques de l'UEMOA

B.1 Les Ambitions de la directive portant loi de finances

B.2-Innovations de la directive

C. La Mise en œuvre du PAGAM/GFP II

IV-Les défis

Plan

2

Introduction

□ Aperçu des parties prenants

Toute amélioration de la gestion des dépenses passe par l'implication des différents acteurs du processus budgétaire.

L'Etat:

- Le gouvernement
- L'Assemblée Nationale;
- Le Conseil Economique social et culturel
- La Cour Suprême

Les Partenaires Techniques et financiers

La société civile et les populations

3

Introduction

□ L'amélioration de la gestion des dépenses publiques se fonde sur deux axes:

- La politique budgétaire d'ensemble et sa soutenabilité à court moyen et long termes ; dans le contexte d'une union économique et monétaire dont l'objectif majeur est la convergence des politiques macro économiques et budgétaires
- Le cadre institutionnel de la gestion des dépenses.

Pour traiter ces deux préoccupations, un bilan de la politique budgétaire macro et sectorielle de la décennie 2000 est indispensable avant d'envisager les perspectives et les défis.

4

I POLITIQUE BUDGETAIRE D'ENSEMBLE DE DECENNIE 2000

5

A- EVOLUTION DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES REPARTITION SECTORIELLE DES DEPENSES 2002-2011 (en milliard FCFA)

SECTEURS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Ev.Moyen
POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATION GENERALE	63,3	65,8	67,0	90,2	103,7	107,3	99,6	109,7	126,6	134,2	8,7%
DIPLOMATIE ET AFFAIRES ETRANGERES	11,0	12,2	12,9	14,6	16,9	19,4	19,6	19,6	24,4	25,4	9,8%
DEFENSE NATIONALE ET SECURITE INTERIEURE	45,8	51,7	54,5	60,7	67,4	75,0	83,8	92,9	103,0	106,5	9,8%
EDUCATION	78,3	90,2	112,4	113,4	148,9	168,9	170,3	201,8	230,4	268,5	14,7%
CULTURE JEUNESSE ET SPORT	5,7	7,4	9,5	10,8	12,5	13,5	14,2	15,4	18,1	17,6	13,3%
SANTE	31,8	33,9	41,8	48,4	65,1	62,7	72,6	83,4	96,8	112,0	15,0%
SECTEURS SOCIAUX	12,4	18,0	28,0	30,7	26,8	35,1	29,6	42,4	46,3	45,8	15,7%
EMPLOI	0,6	1,7	3,1	4,7	7,0	7,1	10,2	7,5	9,1	8,6	33,6%
AGRICULTURE	82,0	66,2	72,4	117,1	95,3	96,9	94,8	117,1	204,8	150,9	7,0%
MINE HYDRAULIQUE ET INDUSTRIE	22,9	20,5	16,3	26,5	40,9	43,7	50,7	70,3	102,2	125,0	20,7%
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS	55,8	79,8	63,6	86,1	92,7	86,0	68,0	72,2	131,8	125,1	9,4%
TRANSPORT	11,5	4,6	17,4	9,2	9,9	11,6	10,2	25,1	31,3	37,4	14,0%
COMMUNICATION	3,7	9,1	13,1	7,3	9,0	11,6	12,6	12,1	16,1	20,1	20,6%
DETTE INTERIEURE	8,5	8,1	0,0	1,4	0,0	0,8	1,5	1,9	7,9	34,3	16,7%
DETTE EXTERIEURE	46,4	34,4	35,7	58,9	42,4	25,1	29,1	33,5	33,9	42,9	-0,9%
INTERET DETTE EXTERIEURE	11,3	8,4	10,7	17,2	14,2	10,9	13,3	13,6	14,8	17,1	4,7%
DOTATIONS NON REPARTIES	100,5	109,1	99,5	85,0	100,0	106,6	103,0	102,7	78,5	67,5	-4,3%
TOTAL	591,5	621,1	658,0	782,2	852,5	882,1	883,2	1021,2	1276,3	1338,9	9,5%

NB: 2010 et 2011 sont des prévisions

6

RATIOS CARACTERISTIQUES DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Recettes totales (% PIB)	16,9	17,3	17,3	17,2	17,3	21,3	19	21,6	17	17	18,2
Recettes fiscales (% PIB)	13,9	14,3	14,9	15,1	15	14,2	13,3	14,7	14,8	14,9	14,5
Dons / (% PIB)	3,9	4,6	3,9	3,9	38,9	4,7	3,8	4,6	3,9	4,7	7,7
Dépenses totales et prêts nets (% PIB)	24,6	22,6	23,8	24,2	24,9	24,5	21,2	25,9	25,5	26	24,3
Dépenses courantes (% PIB)	14,1	13	13,3	12,8	12,9	12,8	11,7	13	13,3	13,4	13,0
Dépenses en capital (% PIB)	9,2	8,3	9,2	9,1	10,6	11,4	7,5	10,8	10,1	10,9	9,7
Solde global (base engagement) dons inclus(%PIB) 1/	-3,8	-0,7	-2,6	-3,1	31,3	-3,2	-2,2	-4,2	-4,6	-4,3	0,3
Solde global (base engagement) dons exclus(%PIB)	-7,7	-5,3	-6,5	-7	-7,6	-7,9	-5,6	-8,8	-8,5	9	-5,6
Solde budgétaire de base(%PIB)	-1,4	-0,3	-0,7	-1,3	-0,4	-0,9	-1	-1,4	-2,6	-2,2	-1,2
Solde budgétaire de base hors PPTE (en%PIB)	-0,1	0,9	0,4	-0,2	0,3	-0,9	-1	-0,8	-2,3	-2,0	-0,6

7

INDICATEURS DE SUIVI DU CSCRP

	2002	2009
Incidence de la pauvreté	63%	43,70%
<i>Développement des infrastructures de base et secteurs productifs</i>		
Production agricole, alimentation et nutrition		
Superficies aménagées (en ha)	258 133	337 942
Transport/énergie/Urbanisme		
Densité de route (km/100km ²)	1,17	1,5
Taux d'accès à l'électricité (%)	12%	25,2%
Nombre de logements sociaux	1008	4680
<i>Renforcement de l'accès aux services sociaux de base</i>		
Education		
TBS au 1er cycle (%)	64,34%	82%
TBS au 1er cycle des filles (%)	53,70%	73%
Taux de redoublement au 1er cycle (%)	20%	14,6%
Ratio Elèves/maitres au 1er cycle	72,1	53
Santé		
Proportion de la population vivant dans un rayon de autour d'un CSCOM fonctionnel	44%	57%
Proportion de la population vivant dans un rayon de 1 autour d'un CSCOM fonctionnel	68%	85%
Evolution du taux de couverture consultations prénatales	54,35%	90%
Evolution du taux d'accouchements assistés	40,45%	64%
Evolution du taux d'enfants de moins de 12 mois vaccinés au DTCP3/PENTA3)	74%	101%
Eau		
Pourcentage de population ayant accès à l'eau potable	57%	73,1%

8

B. Les Faits marquants de la gouvernance économique et financière sur la période 2000/2010

- L'initiative d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés (IPPTE) point de décision de la phase renforcée en octobre 2000 et point d'achèvement en février 2003 avec une annulation de la dette d'un montant de 530 millions de dollars;
- Adoption du Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté le 29 mai 2002;
- Table ronde de Genève les 30 et 31 mars 2004
- Adoption du Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques 2005
- L'initiative d'annulation de la dette multilatérale des pays pauvres pour un montant 1085 milliards de FCFA en 2006
- Adoption du Cadre Stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté le 20 décembre 2006.
- L'adoption d'un nouveau code des marchés publics et la déconcentration de la DGMP
- Table ronde de Bamako les 12/13 juin 2008

9

B. Les Faits marquants de la gouvernance économique et financière sur la période 2000/2010 (suite)

- Mise en place du cadre institutionnel des appuis budgétaires:
 - Arrangement cadre signé le 29 mars 2006
 - Arrangement spécifique PISE II signé le 19 juillet 2006
 - Arrangement spécifique PRODESS II signé le 19 juillet 2006
 - Arrangement spécifique ABG signé le 17 juin 2007
 - Arrangement spécifique office du Niger signé le 28 juin 2010
 - Arrangement spécifique réforme administrative et décentralisation signé le 29 septembre 2009
- Mise en place de mécanisme d'utilisation des procédures nationales par les projets financés par les partenaires techniques et financiers
- Signature de l'instruction N°09 00001-MEF-SG du 21 Octobre 2009 portant l'intégration dans les procédures financières nationales des opérations budgétaires et comptables des projets financés par la Banque Mondiale
- Option du royaume du Danemark de réaliser ces programmes sectoriels en utilisant les procédures nationales:
 - PASAM 2007/2012
 - PROSEA 2010/2014
 - PAPESPRIM 2007/2012
- Adoption d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la déclaration de Paris

10

II- Le cadre Institutionnel de la gestion budgétaire

Le cadre institutionnel repose sur les textes fondamentaux suivants:

- La constitution de la République du Mali
- Les lois 96/060 et 96/061 sur la loi relative à la loi de finances et la comptabilité publique

Ces textes consacrent le budget de moyen caractérisé par :

- son opacité;
- Son manque de lisibilité dans les objectifs et missions poursuivis et la justification des allocations budgétaires ;
- La prédominance des préoccupations purement comptables au détriment des résultats et de la performance des administrations dans l'offre de services publics

11

A- Préparation et exécution du budget : les acteurs du système

□ LES ORDONNATEURS

- Ordonnateur principal du budget de l'Etat: 1
- Ordonnateurs secondaires: 146
- Ordonnateurs délégués: 147
- Administrateurs de crédits: 2800

□ LES COMPTABLES

- Comptables supérieurs: 3
- Trésoriers payeurs régionaux: 8
- RECEVEURS /PERCEPTEURS: 84
- Régisseurs ordinaires : 147

12

B- les Contrôles: les acteurs du système

DOTATION SERVICES DE CONTRÔLE

	(Montants en milliers de FCFA)	
	Dotations 2010	Dotations 2011
COUR SUPREME		
Section des comptes	297 788	491 378
Ministère de l'Economie et des Finances		
DNCF	303 789	437 362
DRCF	541 888	628 894
DGMP	274 439	751 960
DRMP	231 000	243 411
Inspection des Finances	467 358	566 745
Inspection des Ministères		
MAECI	147 281	172 510
MDAC	92 633	98 133
MJUSTICE	170 622	182 640
MSIPC	65 175	65 175
SANTE	156 325	108 547
MDSSPA	129 394	153 338
MEE	0	80 500
MLAFU	184 780	153 560
MAECI	54 000	50 000
MEP	40 000	40 000
MATCL	143 350	147 676
MEABLN	241 316	258 680
BVG	3 148 737	4 326 018
Primature		
CGSP	723 622	855 342
ARMDS	300 000	686 727
Présidence		
CASCSA	36 383	36 383
Justice		
Pole économique	194 410	194 410
TOTAL	7 944 290	10 729 389

B- les Contrôles: les acteurs du système (suite)

A chaque acteur ou groupe d'acteurs correspond une nature de contrôle spécifique

□ Contrôle administratif

- Cellule d'appui aux services de contrôle de l'administration
- Vérificateur général
- Contrôle général des services publics
- DNCF, délégations ministérielles et les DRCF et les délégations dans les cercles
- Inspection des finances
- Inspections ministérielles :12
- DGMP et les DRMP
- ARMP

NB : L'Etat consacre près de 10 milliards en 2011 au contrôle administratif

B- les Contrôles: les acteurs du système

□ Contrôle juridictionnel (suite)

- Section des comptes de la cour suprême:
 - Déclaration de conformité dans le cadre du règlement du budget;
 - Jugement des comptes qui est resté jusque là le maillon faible du contrôle juridictionnel
- Contrôle judiciaire: Jugement des infractions et instructions des pôles économiques
- Contrôle parlementaire

15

B- les Contrôles: les acteurs du système (suite)

□ **AUDITS**

- Audit des projets et programmes financés par les bailleurs en cours et en fin d'exécution;
- Audit propre des PTF conformément aux dispositions de l'arrangement cadre relatif aux appuis budgétaires .
- Evaluation PEFA chaque trois ans des indicateurs de la gouvernance financière publique en rapport avec tous les acteurs du processus

16

C- Principaux Constats relatifs au contrôle

- Les Administrations de contrôle sont inégalement réparties à l'intérieur de l'Exécutif ;
- Les ressources sont inégalement réparties entre les structures de contrôle interne et entre les contrôles administratif et juridictionnel;
- Les risques de chevauchement et de redondances sont réels ;
- Le contrôle de régularité prépondérant.

17

III- les Perspectives

18

A- Souténabilité de la politique budgétaire et stabilité macro-économique

Respect à moyen terme des critères de convergence des politiques budgétaires au sein de l'UEMOA(suite)

Critères de convergence	Norme UEMOA	2007	2008	2009	2010
Critères de premier rang					
Solde budgétaire de base sur PIB (hors PPTE)	≥ 0	0,3	-1,0	-0,8	-2,3
Taux d'inflation	≤ 3%	1,4	9,2	2,2	1,5
Encours de la dette publique rapporté au PIB	≤ 70%	20,7	21,3	23,2	25,3
Non-accumulation d'arriérés de paiement	0	0	0	0	0
Critères de second rang					
Masse salariale sur recettes fiscales	≤ 35%	33,4	35,8	34,2	34,8
Investissements pu. financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales	≥ 20%	33,1	23,5	24,4	28,6
Solde extérieur courant hors dons sur PIB	≥ -5%	-9,0	-12,8	-8,5	-8,4
Taux de pression fiscale	≥ 17%	14,2	13,3	14,7	14,8
Nombre de critères respectés		6	3	5	5

19

B- le nouveau cadre institutionnel harmonisé des finances publiques de l'UEMOA

- Le conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté ,le 27 mars 2009,le code de transparence dans la gestion des finances publiques et le 26 juin 2009; cinq nouvelles directives relatives au cadre harmonisé des finances publiques. Il s'agit des directives portant lois de finances (n°6) , règlement général de comptabilité publique(n°7),nomenclature budgétaire de l'Etat(N°8),plan comptable de l'Etat(N°9) et le tableau des opérations financières de l'Etat(n°10)
- Les Etats membres ont jusqu'au 31 Décembre 2011 pour transposer les dispositions de ces directives dans leur législation nationale

20

B.1 Les Ambitions de la directive portant loi de finances:

- Passer d'une logique de moyens à une logique de résultats;
- Réformer les modes de gestion en conférant plus de responsabilité aux ministères et aux responsables de programmes
- Renforcer la transparence budgétaire en structurant le budget et la loi de finances sur la base des programmes
- Développer la pluri annualité

21

B.2-Innovations de la directive

- Consécration d'un 5^{ème} principe du droit budgétaire :la sincérité;
- La présentation du budget par politiques publiques et la démarche de performance;
- L'introduction de nouvelles classifications notamment celles relatives au programme
- La réforme de l'exécution :chaque ministre devient ordonnateur principal de son budget; la fongibilité est consacrée;
- Les nouvelles méthodes budgétisation consacrant la pluri annualité et les enveloppes budgétaires

22

B.2-Innovations de la directive (suite)

Au niveau du Parlement

- Amélioration de l'information du parlement en amont du dépôt du projet de loi de finances de l'année avec l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire

➤ Au niveau de la Justice

- Elargissement du rôle de la haute juridiction de contrôle dans l'appui du parlement
- Contrôle des résultats et de la performance des administrations;
- Contrôle des dispositifs internes de contrôle et de gestion des programmes

23

C. La Mise en œuvre du PAGAM/GFP II

La raison d'être du **Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation e la Gestion des Finances Publiques Phase II (PAGAM/GFP II)** est de supporter les objectifs du CSCRП par l'amélioration et la modernisation du système de gestion des finances publiques du Mali.

Le PAGAM/GFP II se décline en quatre effets stratégiques qui représentent chacun un aspect prioritaire de l'amélioration et de la modernisation du système de gestion des finances publiques au Mali:

- La transition d'une fiscalité de porte vers une fiscalité orientée davantage sur les ressources intérieures. Cette transition fiscale doit conduire à ce que les recettes soient optimisées de façon durable ;
- Un système de gestion budgétaire fonctionnant en mode budget-programmes fondé sur le fait que la qualité de la préparation et d'exécution du budget correspondant aux normes internationales et permettant la généralisation des appuis budgétaires ;
- Une réforme systémique des contrôles exécutif, législatif et judiciaire qui repose sur un système de gouvernance financière qui responsabilise et accroît la transparence et la visibilité de la gestion des finances publiques ;
- Un renforcement des collectivités territoriales qui s'appuie sur la déconcentration et la décentralisation renforcées par un système de gestion des finances publiques adéquat.

24

IV-Les défis

- A. Défi de la modernisation des procédures et des instruments et outils
- B. Défi de la mobilisation des ressources internes et externes
- C. Défi démographique et son impact sur les dépenses
- D. Défi de la prise en charge des nouvelles dépenses de transfert
- E. Défi de l'alignement et de la mise en œuvre de la déclaration de Paris
- F. Défi de la réforme de l'Etat
- G. Défi de la rationalisation du contrôle
- H. Défi de l'accès du public à l'information budgétaire

25

A. Défi de la modernisation des procédures et des instruments

Renforcer le système d'information (préparation et exécution de la loi de finances et reddition des comptes)

- Assurer la fiabilité, la transparence et l'exhaustivité de données sur les finances publiques (préparation et exécution);
- Améliorer et sécuriser la connexion informatique de tous les systèmes centraux et régionaux;
- Améliorer la prévisibilité (pluri annuelle et infra annuelle) en renforçant les capacités des responsables de programmes en matière de planification et de budgétisation à travers les cadres de dépenses à moyen terme (concevoir les guides et manuels à cet effet) et les plans d'engagement des dépenses
- Mettre à la disposition des responsables de programmes une mercuriale des prix exhaustive et fiable pour renforcer la gestion optimale des ressources.
- Développer la pratique des contrat plans avec tous les établissements publics

26

B. Défi de la mobilisation des ressources internes et externes

- Mettre en œuvre les mesures envisagées dans le cadre de la transition fiscale
- Atteindre à moyen terme l'objectif de la pression fiscale de 17%
- Améliorer le suivi des déclencheurs convenus avec les partenaires techniques et financiers
- Maîtriser les exonérations fiscales
- Améliorer la gestion de la trésorerie en tenant compte du profil de l'exécution budgétaire et des différentes natures de dépenses.
- Renforcer l'unicité de caisse du trésor à travers la limitation des comptes dans les banques commerciales , les comptes d'affectation spéciale et les affectations dans les budgets autonomes.

27

C. Le défi démographique

Selon toutes les études disponibles la population malienne est assurée de doubler durant les prochains 25 ans même dans le cas d'une hypothèse basse de la fécondité;

La population malienne croit de 3,6% par an

- Education

Déficit en enseignant 113.016 à 142.122 selon les hypothèses de baisse de fécondité;

Nécessité de construire 1457 classes par an contre 600 environ par an actuellement

Ce constat est valable aussi pour le secteur de la Santé

Ainsi il va falloir améliorer le rythme actuel d'allocation des ressources aux secteurs sociaux.

NB: pour relever ce défi démographique, il faut nécessairement améliorer la croissance économique et le financement.

28

D. Défi de la prise en charge des dépenses de transfert

- Logements sociaux
- Assurance maladie obligatoire
- Assistance médicale

- Gratuité de la Césarienne
- Gratuité du traitement palu pour les enfants de 0 à 5 ans
- Subvention dialyse
- Achats des anti rétroviraux

- Subvention gaz butane (6kg)
- Subventions aux entreprises en difficulté
- Subventions agricoles (intrants)

29

E. Défi de l'alignement et de la mise en œuvre de la déclaration de Paris

- Taux d'exécution du BSI:

Désignation	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyen
Taux d'exécution du BSI Financement Intérieur	97,03%	96,65%	97,66%	91,30%	97,68%	96,50%	97,43%	96,78%	91,84%	85,82%	94,89%
Taux d'exécution du BSI Financement Extérieur	66,72%	63,45%	67,37%	64,21%	62,62%	77,33%	81,40%	64,36%	51,17%	74,27%	67,29%

- Mise en œuvre du calendrier harmonisé
- Prévisibilité pluri annuelle et infra annuelle des financements extérieurs:
 - Appuis budgétaires
 - Appuis projets;
 - Appuis programmes
- Institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats
- Utilisation des procédures nationales par les PTF

30

F. Défi de la réforme de l'Etat et de la qualité des ressources humaines

En dix ans l'administration malienne a fortement évolué :

- Le nombre des unités administratives constituant des centres d'allocation budgétaires est passé de 1031 en 2000 à 2963 en 2011
- Le nombre des administrations centrales est passé de 109 en 2000 à 246 en 2011.
- Le nombre des EPA et assimilés est passé de 31 en 2000 à 134 en 2011.
- Le nombre des services régionaux est passé de 54 à 733 en 2011
- les communes sont au nombre de 703;
- les cercles sont au nombre de 49
- les régions au nombre 8
- Le district de Bamako

La réforme doit s'inscrire dans le cadre de la réduction du ³¹

F. Défis de la réforme de l'Etat (suite)

- Relire les textes fondamentaux relatifs à la création à l'organisation et aux modalités de fonctionnement des services publics pour les rendre cohérent avec les directives de l'UEMOA en prenant en compte la dimension « responsable de programmes » ;
- Nécessité de corréliser les réformes institutionnelles et administratives avec la soutenabilité budgétaire en mettant en exergue les seuls critères d'efficacité et d'efficience des réformes;
- Réformer l'Etat sur la base des audits fondés principalement sur les fonctions que sur les besoins de développement isolés des administrations : ceci permettra de redimensionner les administrations dans un objectif d'efficience et d'efficacité;
- Améliorer le processus de la décentralisation en instituant les contrats plans entre l'Etat et les collectivités
- Mettre l'accent sur les formations académiques et

G. Défi de la rationalisation du contrôle

se fondant sur les acquis dans le domaine de l'informatisation de la chaîne de la dépense et des efforts en cours dans le cadre de l'institutionnalisation de la Gestion Axée sur les Résultats et à l'instar des pays développés et en développement qui sont dans ce processus une rationalisation du contrôle s'impose pour éviter les redondances qui entravent l'efficacité des dépenses.

Dans la perspective de la mise en place du nouveau cadre harmonisé des finances publiques une mutation du contrôle est aujourd'hui indispensable en passant du contrôle de régularité vers un contrôle de gestion dans le sens de l'efficacité et de la performance en mettant l'accent sur l'audit interne.

Renforcer le cadre institutionnel de suivi des recommandations des missions de contrôle et de vérification.

33

H. Défi de l'accès du public à l'information budgétaire

- Développer des annexes thématiques à la loi de finances
- Mettre sur le site internet toutes les informations relatives au budget:

Lettre de cadrage

Les lois de finances et leurs annexes

Les situations d'exécution infra annuelles

Les Arrêtés d'ouverture de crédit

Les Arrêtés sur les transferts et virements de crédit en cours d'année

Le rapport trimestriel d'exécution de la loi de finances

- Elaboration de documents budgétaires spéciaux plus accessibles au public

34



FIN

MERCI DE VOTRE ATTENTION!